



Israël : Préparation

Quand partir

N'importe quand, sauf si possible lors des principales fêtes juives. Vous aurez du mal à vous loger à ces périodes, le séjour se révélera plus onéreux qu'en tant ordinaire, et c'est parfois la cohue.

Formalités administratives

Pour séjourner en Israël, ou dans les territoires palestiniens, dans le cadre touristique et pour une durée de 3 mois maximum, vous devez être en possession d'un passeport restant valide au moins 6 mois après votre date d'entrée sur le territoire.

Argent

C'est pour vous loger que vous devrez déboursier le plus : à partir de 22 euros, vous pouvez compter trouver une chambre double économique ; si vous souhaitez le grand luxe, la nuitée en chambre double n'est pas accessible pour moins de 150 euros. Vous restaurer est plus abordable ; comptez 7 euros environ pour manger sur le pouce ; un bon repas au restaurant se négocie à partir de 30 euros. Vous n'aurez aucune difficulté à utiliser vos cartes de crédit internationales ou à retirer de l'argent dans les nombreux distributeurs disponibles dans les grandes villes ou aéroports. Vous pouvez également importer des dollars et des euros : beaucoup de commerces les acceptent directement. Les chèques de voyage peuvent être changés dans les banques.

Santé

En raison de l'épidémie de grippe aviaire, il vous est recommandé d'éviter tout contact avec les volatiles. Ne pas se rendre dans des élevages ou dans les marchés aux volatiles. Évitez de consommer des produits crus ou insuffisamment cuits (viande et oeufs en particulier) et lavez-vous régulièrement les mains. Protégez-vous des piqûres de moustiques en raison de la possibilité d'attraper la « fièvre du Nil ». Souscrivez à une assurance couvrant le rapatriement sanitaire.

Numéros d'urgence : 102 (pompiers isaréliens) – ambulances israéliennes / Croissant rouge palestinien : 101, à contacter en cas d'accident survenu dans les territoires palestiniens.

Comment s'y rendre

Ben-Gourion Airport est l'aéroport international principal en Israël. Il en existe un autre, proche de la ville d'Eilat, si vous arrivez en charter, depuis la Jordanie (Aqaba), ou en utilisant la compagnie nationale israélienne El Al. Il existe également des liaisons en car, notamment depuis le Caire (Egypte) et d'autres pays voisins. Vous ne pourrez pas franchir les frontières en taxi ou véhicule loué. La voie maritime est également possible : une liaison en ferry relie Athènes à Haïfa, en passant par la Crète ou Chypre.

A savoir : vous ne pourrez pas entrer dans certains pays avoisinant Israël si votre passeport comporte un tampon, ou un visa israélien. C'est notamment le cas pour le Liban et la Syrie. Si vous souhaitez visiter

plusieurs pays de la région, ne ralliez Israël qu'en dernier.

Adresses utiles

Ambassade d'Israël en France : 3 rue Rabelais
75008 Paris
(tel.) 01 40 76 55 00

Ambassade de France en Israël : 112 Promenade Herbert Samuel
BP 3480 – 63572 Tel Aviv
(tel.) [972] (3) 520 83 00
diplomatie@ambafrance-il.org